



Solde tout compte

Par Visiteur

Mon employeur, que j'ai quitté le 9 mai dernier, alors que j'étais en période d'essai, ne m'a toujours pas envoyé à ce jour 6 juillet, mon solde de tout compte et documents assedic.

je lui ai réclamé le 6 juin par fax il fait le mort.

Que faut-il faire pour obliger ce monsieur à respecter mes droits ?

Par Visiteur

Bonjour.

Les documents tels que les solde de tout compte sont des documents que l'on appelle en droit, des documents quérable mais non portable.

autrement dit, c'est vous qui devez aller le chercher, l'employer n'a pas l'obligation de l'envoyer.